

CIRCULAIRE
DE
MONSEIGNEUR L'EVEQUE DE MONTREAL
AU
CLERGÉ DE SON DIOCÈSE
ACCOMPAGNANT LE
MANDEMENT DU JUBILE DE 1865.

ROME, HORS LA PORTE DU PEUPLE,

LE 23 JANVIER 1865.

MONSIEUR,

L'annonce d'un Jubilé a coutume d'être comme le son d'une bruyante trompette qui réveille, dans toutes les âmes, le sentiment religieux. C'est pour cela que j'ai cru devoir publier de bonne heure celui que nous aurons à faire dans le mois de Juin prochain. J'ai choisi ce mois, parce que c'est celui qui favorise davantage nos concours religieux, soit parce que, pour les campagnes, c'est le temps de la morte saison, soit aussi parce que les pauvres peuvent plus facilement aller à leurs Eglises. J'ai donc consulté les intérêts du plus grand nombre, en me fixant à ce mois, après mûre réflexion. Quant aux villes qui, dans cette saison, se trouvent dans le tourbillon des affaires, il faudra aviser aux meilleurs moyens de leur faciliter la pratique des exercices de ce Jubilé ; et c'est ce dont je m'occuperai sérieusement, car elles ne doivent pas être privées de cette grâce insigne dont elles ont un plus grand besoin que les campagnes.

Quoiqu'il en soit, il est souverainement important de travailler sans-cesse à préparer les villes aussi bien que les campagnes à cette pieuse solennité ; et voici quelques-uns des moyens qu'il y aurait à prendre pour arriver à cette fin.

1o. Donner longtemps d'avance des instructions sur le Jubilé, soit en lisant l'Encyclique du 8 Décembre, soit en commentant et expliquant le Mandement qui la publie, soit en réfutant les nouvelles erreurs condamnées, et pour l'extirpation desquelles le présent Jubilé a été accordé.